

Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 21 juillet 2025

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. RAPHOZ, Président.  
M. ALLIOD, Vice-Président.  
M. PHILIPPS, Mme HARS, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
M. TRAN DINH, M. KIENTZLER, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

**Excusées :**

Mme GENTON (Pouvoir donné à M. PHILIPPS)  
Mme SEILER (Pouvoir donné à Mme LAGONDET-CHARRUE)

**Absents :**

Mme CARR-SARDI  
Mme DURAFFOUR  
M. KASTLER

**Invitées :**

Catherine TALBOT, Directrice des Finances  
Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS  
Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

---

**Objet : DÉLIBÉRATION N°69 - Pour l'adoption de la Décision Modificative du budget CCAS  
2025**

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-23

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, L.123-10 à L.123-12,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS et CIAS, au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**Vu** la délibération n°21-2025 du 7 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025,

**CONSIDÉRANT** l'équilibre de la décision modificative n°1, décliné comme suit :

<i>En euros</i>	Recettes	Dépenses
Investissement	15 560,49	15 560,49
Fonctionnement	40 000,00	40 000,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 comme indiqué ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que la décision modificative n°1 a été établie et votée par nature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment désigné à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (M. LANDREAU, M. PHILIPPS, Mme GENTON)

La délibération est adoptée.

Président du CCAS,

Daniel RAPHOZ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption de la Décision Modificative du budget CCAS 2025

.....

Date de décision: 21/07/2025

Date de réception de l'accusé 29/07/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2025\_69

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20250721-DEL2025\_69-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Décisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : CCAS 2025 DM1 2025.xml ( 99\_BU-001-260103585-20250729-  
DEL2025\_69-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DEL69\_2025 - Adoption de la DM du budget du CCAS 2025.pdf ( 70\_DE-  
001-260103585-20250729-DEL2025\_69-BF-1-1\_2.pdf )

Délibération n°69 pour l'adoption de la Décision Modificative du budget  
CCAS 2025

Annexe : Projet de DM1 CCAS.pdf ( 71\_AN-001-260103585-20250729-  
DEL2025\_69-BF-1-1\_3.pdf )

Projet de DM1 CCAS

Annexe : Fiche de signatures.pdf ( 99\_SE-001-260103585-20250729-  
DEL2025\_69-BF-1-1\_4.pdf )

Fiche de signatures DM1 du budget CCAS 2025

Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 21 juillet 2025

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. RAPHOZ, Président.  
M. ALLIOD, Vice-Président.  
M. PHILIPPS, Mme HARS, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
M. TRAN DINH, M. KIENTZLER, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

**Excusées :**

Mme GENTON (Pouvoir donné à M. PHILIPPS)  
Mme SEILER (Pouvoir donné à Mme LAGONDET-CHARRUE)

**Absents :**

Mme CARR-SARDI  
Mme DURAFFOUR  
M. KASTLER

**Invitées :**

Catherine TALBOT, Directrice des Finances  
Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS  
Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

---

**Objet : DÉLIBÉRATION N°70 - Pour l'adoption de la Décision Modificative du budget  
Résidence Autonomie 2025**

Le CCAS étant réuni de manière régulière,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1, L.2311-2, L. 2312-1, L. 2312-3, L. 2312-4, L. 2313-1 et R. 2342-1

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L123-10 à L123-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu la délibération n° XX du XX avril 2025 adoptant le budget primitif de la résidence autonomie Les Jardins du Conservatoire pour l'exercice 2025

Vu la délibération n° 68 du 30 juin 2025 adoptant l'État de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2024 de la résidence autonomie Les Jardins du Conservatoire,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** la Décision Modificative 2025 arrêtée comme suit :

<b>COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2025</b>					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié	
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	79 880,00€	90 639,02€	228 020,00€	228 020,00€	<b>Groupe I : produits de la tarification</b>
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	130 328,86€	130 328,86€	74 898,86€	91 898,86€	<b>Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation</b>
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	92 710,00€	118 125,00€	0,00€	0,00€	<b>Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>302 918,86€</b>	<b>339 092,88€</b>	<b>302 918,86€</b>	<b>319 918,86€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00€	0,00€	0,00€	19 174,02€	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>302 918,86€</b>	<b>339 092,88€</b>	<b>302 918,86€</b>	<b>339 092,88€</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LANDREAU)

La délibération est adoptée.

Président du CCAS,

Daniel RAPHOZ

